

**PROJET DE FONCTIONNEMENT
POUR L'UNITÉ PÉDAGOGIQUE EXPÉRIMENTALE
(Jean Jaurès)
A MONTREUIL (93)**

1. Présentation de l'association DECLIC
2. Principes d'une pédagogie active
3. Les regroupements pédagogiques des élèves
4. Emploi du temps hebdomadaire
5. Organisation générale annuelle
6. Vie quotidienne des élèves
7. Evaluation des élèves
8. Les avantages d'une pédagogie citoyenne
9. L'équipe éducative

1. Présentation de l'association

1. 1 L'association

L'association Declic, créée par Marie-Laure Viaud en 1996, est une association nationale, qui regroupe des enseignants, des parents d'élèves et des citoyens soucieux du devenir de l'Education Nationale. Elle s'est donné pour but de contribuer à l'émergence d'établissements scolaires publics primaires et secondaires fonctionnant dans le cadre défini par les pédagogies expérimentales. (Freinet, Pédagogie Institutionnelle). L'association DECLIC est en lien étroit avec l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne, (ICEM) association pédagogique "Freinet".

1. 2 Pourquoi faut-il des établissements innovants aujourd'hui ?

Cette question nous préoccupe tous. Tous les membres des organisations pédagogiques et des centaines d'autres enseignants essaient chaque jour de modifier leurs pratiques et d'adapter leurs méthodes. Mais, alors qu'en élémentaire, en maternelle, il est possible de se retrouver dans les mêmes établissements, de fonctionner différemment avec son groupe d'élèves, même de manière isolée (quoique ce ne soit pas toujours simple...), dans les collèges et les lycées, l'emploi du temps haché par les sonneries chaque heure, l'intervention de nombreux enseignants pour chaque groupe classe, l'absence de réunions d'équipe rendent la tâche impossible aux collègues du secondaire.

Il faut promouvoir la pédagogie active, la construction des apprentissages par la participation des élèves à des projets cohérents, l'auto-socio-construction du savoir, bref tout ce qui permet de faire des années secondaires autre chose que des années vides de sens, conduisant au mieux à l'ennui, au pire à la violence.

Le seul moyen de cette promotion, en lien avec les IUFM, les universités, l'INRP, c'est l'émergence de lieux d'action pour les pédagogies actives. Lieux où, mises en pratique, interrogées, agies, avec des enseignants formés dans les mouvements pédagogiques, volontaires pour l'expérience, acquis au travail d'équipe, les pédagogies actives pourraient apporter des réflexions, des réponses aux questions de la scolarisation de masse des enfants de différents horizons dans les mêmes établissements.

Ces lieux pourraient participer activement à la formation de jeunes enseignants, de manière à essaimer par l'interrogation des pratiques in-situ, -ce qui est bien plus favorable que le discours- à l'émergence de projets actifs et de pratiques collectives.

Il n'y a pas d'opposition, ni de concurrence avec tous ceux qui, dans leur établissement banal, tentent avec opiniâtreté de faire bouger les choses, au contraire ! Tous les enseignants qui se battent pour l'ouverture d'un établissement innovant ont participé à de nombreux processus (parcours croisés, TPE, Inoval,....) et ont fait l'analyse des limites de ces actions, faute de relais, de pôles d'appui pour aller plus loin.

1. 3. Quels sont nos objectifs ?

- UNE EDUCATION ORIENTEE VERS DES PRATIQUES CITOYENNES

Une nouvelle conception de la citoyenneté et les exigences du monde de demain nécessitent des compétences nouvelles: sens de l'initiative et des responsabilités, autonomie, aptitude à communiquer.

Nous voulons favoriser les valeurs d'estime de soi et des autres et la participation à la vie collective afin de permettre à tous de trouver un équilibre entre l'intégration à la société et l'épanouissement personnel.

- REPONDRE A LA VIOLENCE ET A L'APATHIE SCOLAIRE

En considérant l'élève comme acteur de sa vie, il apprend à faire des choix, à développer son esprit critique, argumenter, négocier, afin de construire son projet personnel et professionnel.

Par l'insertion dans une structure participative qui donne place à la personnalité globale des adolescents.

Par un travail de concertation entre les co-éducateurs: une équipe pédagogique motivée capable de s'adapter aux besoins.

Par la mise en place de situations d'apprentissages réelles et par une relation dynamique avec les acteurs du quartier.

- EVEILLER LES ELEVES AU PLAISIR DE LA CONNAISSANCE

En suscitant une participation active aux différents apprentissages, dans un collège-lycée qui serait non seulement un lieu d'apprentissage des savoirs, mais aussi un lieu de vie, de création, d'échange, pour tous.

C'est donc pour nous une nouvelle manière de mettre en oeuvre les programmes officiels de l'Education Nationale, avec des

objectifs plus ambitieux que la stricte réussite aux examens.

1.4 .Lieux d'implantation

Le projet d'installation d'une Unité Pédagogique Expérimentale à Montreuil est un des projets de l'association, d'autres projets, à Nantes, à Grenoble, à Paris sont également en chantier.

1.5 Les élèves

Nous souhaitons contribuer à la création d'établissements sectorisés à effectif réduit. Cela nous semble souhaitable car seules de petites unités permettent un réel suivi individuel et un travail d'équipe. Notre fonctionnement coopératif ne s'adresse pas à des élèves choisis, mais à tous :

le pari de Déclic, c'est que tous les élèves puissent travailler ensemble sans se nuire, en valorisant leurs différences par l'entraide et la coopération.

Chaque élève doit pouvoir poursuivre son propre parcours au sein du groupe, dans le cadre des programmes nationaux.

1.6 L'Unité Pédagogique Expérimentale de Montreuil (UPE)

L'UPE de Montreuil devrait ouvrir à la rentrée 2001 avec une centaine d'élèves de la 6ème à la seconde, en annexe de l'établissement collège/lycée Jean Jaurès . Les élèves seront recrutés sur son secteur scolaire .Un document de cadrage, défini avec l'Inspecteur d'Académie de Seine Saint Denis, en accord avec le ministère explicite les modalités d'installation prévues et le cadre administratif de l'UPE.

Même si cette UPE ne correspond pas à l'ensemble des propositions de l'association (nous souhaitons la création d'un EPLE), nous avons accepté d'en négocier l'ouverture afin de pouvoir mettre en oeuvre, même partiellement nos objectifs.

1.7 : les parents

Nous souhaitons que les parents puissent être véritablement associés à la réflexion sur le travail fait à l'école. Au sein de l'association, des parents ont participé à l'élaboration de ce projet pédagogique ainsi qu'aux négociations aux côtés des professionnels de l'éducation. Dans le cadre de l'UPE, les parents seront sollicités ,dans le fonctionnement de l'établissement, pour s'impliquer de manière diversifiée dans le cadre des projets mis en oeuvre.

2. Principes d'une pédagogie active

2.1. Tout est éducatif :

Tous les moments de la vie scolaire participent à la mise en oeuvre d'une éducation globale de l'élève : formation de la personne, du citoyen, du futur professionnel . Comme les praticiens de la pédagogie Freinet, nous ne dissociions pas l'acquisition des connaissances de base dites fondamentales des autres acquisitions qui vont permettre l'épanouissement de la personnalité de l'élève : esprit de coopération, sens des responsabilités, comportement dans le groupe, capacité à devenir autonome, développement du sens artistique, du sens critique.

Un enfant ou un adolescent d'aujourd'hui devra, à l'issue de sa scolarité, être capable de faire face à de multiples contraintes, à des situations imprévues. Pour s'adapter en permanence, il devra être doté de la curiosité, du " goût du savoir ", de la confiance en soi et de l'énergie nécessaire pour sans cesse s'approprier des connaissances nouvelles. Il devra aussi être doté de l'aptitude à chercher, trier, comparer, exploiter les informations, à en faire l'analyse et la synthèse, permettant les choix et les prises de décision.

" Apprendre ", c'est tout cela.

2.2 Pour apprendre, il faut d'abord pouvoir confronter un fait nouveau à ses connaissances antérieures.

La confrontation oblige l'élève à remettre en cause sa représentation antérieure des faits et de leurs liaisons, puis à reconstruire de nouvelles liaisons entre les faits.

Il s'agit de permettre à l'élève d'intégrer les faits nouveaux. Sinon, il ne construit pas vraiment un savoir réutilisable.

C'est dans un situation de motivation que les apprentissages ont le plus de chance de se construire efficacement et durablement. La construction d'un savoir nouveau suppose que l'élève se sente impliqué par le savoir à acquérir ; il faut donc créer des situations suscitant le désir de l'élève. Freinet explique par exemple que l'on n'écrit pas pour soi-même, mais que l'on écrit toujours " à quelqu'un ", " pour quelqu'un ".

2.3 On apprend à penser en réfléchissant bien sûr, mais aussi en manipulant, en construisant, en expérimentant. La démarche première, c'est ce " tâtonnement expérimental ", ce va-et-vient entre la théorie et l'expérience : l'individu apprend si le milieu lui permet de réaliser des expériences enracinées dans son vécu ou dans son imaginaire.

Un projet d'exposé d'élève, par exemple, nécessite une recherche dans le milieu, avec élaboration d'hypothèses, vérification de celle-ci, et dans un deuxième temps, généralisation, entre autres par la consultation de documents appropriés. Cette démarche n'a rien à voir avec la non directivité : l'organisation d'un tel travail est exigeante, rigoureuse.

Chacun apprend selon des procédures qui lui sont propres. Chaque élève est différent. Cette évidence implique qu'aucun élève ne peut acquérir de la même manière et en même temps les mêmes savoirs. Les histoires personnelles, la maturation, les rythmes biologiques, sont différents. Prendre en compte l'individu est une nécessité absolue dans la lutte contre l'échec scolaire.

3. Regroupement pédagogique des élèves

Nous prévoyons trois regroupements pédagogiques :

- 6-5-4

- 3-2

- 1ere-Tale (ouverture à terme par montée pédagogique, à partir de septembre 2001)

3.1 Chaque élève fait partie d'un regroupement pédagogique et non d'une classe.

Par exemple, un élève ne peut pas dire qu'il est en " 5e " ou " 4e ". En revanche, il peut dire qu'il est en SVT niveau 5e et en Français niveau 4e, etc.

Un élève de 5e fait partie du regroupement 6-5-4. Il peut ainsi suivre des cours de son niveau réel (par exemple, un élève pourra suivre des cours d'Anglais de niveau 6e, 5e ou 4e). Un élève qui entre en 3e peut suivre des cours 3e ou 2nde. Le nombre d'années passées dans un regroupement pédagogique dépendra du rythme de chacun et sera évalué grâce au suivi individuel : un élève pourra ainsi passer 4 ans dans le regroupement pédagogique 6-5-4.

3.2 Le regroupement pédagogique 6-5-4 dit " regroupement d'acquisition des bases" . .

Consolidation et approfondissement des acquis du primaire, avec une insistance particulière sur la lecture et l'écriture.

Familiarisation avec un questionnement philosophique, en lien avec la vie du groupe, par des temps de discussion.

Développement des capacités de questionnement sur le monde et son évolution. L'univers scientifique sera abordé comme un tout cohérent et les outils mathématiques nécessaires seront présentés avec leurs perspectives propres.

Acquisition d'une culture généraliste qui n'obligera pas l'élève à se focaliser sur certains domaines et à en sacrifier d'autres. A l'UPE, l'enseignement artistique aura une place réelle et participera à la formation globale de la culture des élèves.

3.3 Le regroupement pédagogique 3-2nde dit " regroupement de détermination ".

Axes forts: travail sur l'orientation (stages, enquêtes) avec la conseillère d'orientation et sur la connaissance de soi (génétique, arts & expression corporelle).

Le regroupement pédagogique 3-2nde a plusieurs objectifs :

- informer et responsabiliser les élèves de 3e, les " tirer vers le haut " en quelque sorte en leur permettant de se rendre compte par eux-mêmes, de ce que sont les exigences, les méthodes de travail, les contenus du second regroupement pédagogique. Une meilleure appréciation de ce qu'est la réalité d'une classe de 2nde générale devrait leur permettre de travailler de façon plus motivée et de formuler en toute connaissance de cause leur choix d'orientation à la fin de la 3e. Tous les élèves seront présentés au brevet des collèges.

- éviter les redoublements purs et simples des classes de 3e et de 2nde qui entraînent trop souvent pour les élèves une perte de temps et de motivation et qui constituent par conséquent un gâchis, sur le plan humain comme sur le plan social. Il semble plus intéressant d'essayer de répondre aux besoins individuels des élèves en leur permettant de faire la navette entre les niveaux, selon les moments et les matières, même si cela les amène à faire leur regroupement pédagogique de détermination en 3 ans.

- Rendre plus systématique une réflexion sur l'orientation (déjà abordée dans le regroupement précédent) : aide à l'élaboration du projet personnel à travers des tests d'aptitude et des questionnaires d'intérêt, des options " orientation ", des stages en entreprises, une information sur les études et leurs débouchés ; solide préparation aux méthodes de travail du 2nd cycle.

3.4 Le regroupement pédagogique 1ere/Tale.

- Reflexion avec les élèves sur leurs projets de poursuite d'études et de formation.

- Préparation aux examens nationaux

- Un chef-d'oeuvre fin secondaire. Il s'agit d'une création sous différentes formes où l'élève met en valeur ce qu'il a acquis durant toute sa scolarité.

4. Emploi du temps hebdomadaire

4.1 Le " temps d'ouverture ":

Un temps d'accueil des élèves est prévu. C'est un moment éducatif :

La présence de journaux et de discussions autour de l'actualité incitent à développer la curiosité face au " monde ". Des sujets de recherche plus approfondis, à partir de l'actualité pourront être proposés à ce moment là , et éventuellement inscrits par les élèves intéressés dans leur planning de " travail autonome " .

D'autres activités peuvent être imaginées sur ce temps d'accueil, par le groupe des élèves et des professeurs concernés. Les parents seront sollicités pour participer à ce temps d'accueil.

4.2 Le temps de projet

Tous les 15 jours, les élèves choisissent un projet (parmi 2 à 4 projets au moins la première année) qui sera mené pendant 20 heures (soit 2,5 heures, quatre matinées par semaine, pendant 2 semaines). La concentration de 20 heures de travail sur 2 semaines permet aux élèves de voir rapidement l'aboutissement de leurs efforts.

Le projet se définit ainsi : le travail interdisciplinaire d'une équipe d'élèves et d'enseignants volontaires, qui met l'élève en activité et le fait sortir du monde clos de la salle de classe et aboutit à une ou plusieurs réalisations qui peuvent être présentées au public (exposition, pièce de théâtre, journal...).

Le projet peut avoir une dominante disciplinaire, mais c'est surtout le moment des apprentissages interdisciplinaires. En effet, le renouvellement rapide des projets permet aux enseignants (2 par projet) de se regrouper différemment tous les 15 jours. Par exemple, un professeur de français pourra travailler avec un professeur de physique, de dessin, d'histoire... Proposer un travail en interdisciplinarité, c'est donner l'occasion, aux élèves comme aux enseignants, de dépasser le cadre parcellaire d'une discipline, d'aller au delà de l'accumulation des connaissances.

4.3 Le projet est par excellence le lieu de l'apprentissage des " savoirs savants " et des " savoir faire ".

Grâce au projet, l'apprentissage se fait sur le vif. Ces apprentissages peuvent ensuite être formalisés, par exemple grâce à un travail sur fiches auto-correctives. Le rôle de chaque enseignant est de guider l'élève vers les démarches de travail autonome qui lui permettront de mener à bien ce projet puis de valider ces acquisitions.

Les thèmes des projets sont déterminés toutes les 6 à 7 semaines, par des commissions d'élèves et d'enseignants, pendant les après-midi de la semaine précédant chaque vacance scolaire. Un projet qui nécessite plus de 20 heures peut éventuellement être reconduit

4.4 Les ateliers

Les " ateliers long terme "

Ce temps est consacré à des projets nécessitant un investissement de longue durée : pièce de théâtre, journal...

Les " ateliers-cours "

Les élèves s'y inscrivent pour une durée de 6 semaines. cours " disciplinaires " en fonction des besoins ressentis dans le cadre des projets, remédiations en fonction des difficultés éventuelles, ce qui sera mis en oeuvre devra être défini en fonction des besoins .

La pédagogie active y est de mise (tâtonnement expérimental, etc).

4.5 Les temps de " travail autonome "

Il pourrait par exemple s'agir de travail sur fichiers autocorrectifs, de recherches documentaires, etc. L'organisation et l'harmonisation des ces temps divers devra se faire en fonction des emplois du temps de travail d'atelier.

4.6 Le temps d'Aide au Travail et de R.E.S. (RESEAU D'ÉCHANGES DE SAVOIRS)

Initié par Claire Hébert-Suffrin, le RES est devenu un outil simple et efficace d'intégration. Dans l'emploi du temps, nous proposons d'en reprendre les principes plusieurs fois par semaine.

Les réseaux fonctionnent selon une règle simple : il faut à la fois " offrir " un savoir et " demander " un savoir. En bref, avoir le souci d'échanger. Intervient alors un personnage très important pour le fonctionnement du Réseau : le médiateur, qui non seulement va écouter le nouvel arrivant, l'aider à préciser son offre (tout le monde sait quelque chose, mais la plupart des gens n'ont pas conscience de la richesse qu'ils représentent dans un groupe), affiner ses demandes et bien sûr le mettre en contact avec la ou les personnes intéressées.

Au sein d'un établissement de type Déclic, afin d'initier correctement le RES, la présence de professeurs formés par des praticiens du RES sera déterminante pour la bonne poursuite du projet : la médiation et la formation de médiateurs élèves placera le Réseau sur des bases solides.

D'autre part, nous utiliserons un " arbre de connaissance " (selon la terminologie de Michel Serres). Les savoirs échangés dans l'établissement y apparaîtront, via un logiciel à acquérir ou à fabriquer.

Le RES sera ensuite un véritable vivier pour le collège-lycée :

Au cours de la réalisation d'un projet à long terme, un groupe pourra demander l'aide d'un élève d'un autre groupe. Ex : dans le cadre du journal, acquérir le logiciel de mise en page à bas prix. Il faudra savoir dactylographier une lettre, choisir un logiciel adapté, relancer la société. Bien entendu, les professeurs pourront aider mais il est préférable que l'échange de savoir-faire se fasse très tôt entre les élèves. Les demandes et les offres seront affichés publiquement par les médiateurs.

Les échanges bilatéraux profs-élèves : un élève pourra faire un échange avec un professeur.

Les échanges entre élèves : lien social renforcé, non-réduction de la richesse d'une personne à ses diplômes et donc revalorisation des élèves " en difficulté ", apprentissage en groupe, naissance de projets, médiation des échanges, organisation d'un réseau.

Ouverture vers l'extérieur ; échanges avec les parents, propositions possible d'associations du quartier,..... Les RES sont probablement la seule innovation récente ayant réussi à recréer du lien social entre les habitants d'un quartier. La restauration du lien social autour des lieux scolaires est aussi un des axes de la démarche de Déclic.

4. 7 La réunion du groupe référent

Un Groupe Référent est formé de 10 à 14 élèves multi-âges et présentant une certaine diversité, et d'un adulte tuteur. L'élève est affecté dans un groupe au hasard à son arrivée dans l'établissement ; à partir de la 2e année, les affinités seront prises en compte tout en ayant le souci de préserver la diversité des groupes. En cas de difficulté relationnelle entre un élève et un tuteur, il est possible de changer de tuteur.

Le Groupe Référent se réunit plusieurs fois par semaine et notamment chaque semaine pour un " conseil " . Ce groupe a trois fonctions :

1. D'assurer le suivi des élèves au sein du groupe.

2. De créer une loi commune, de montrer que le respect des règles de fonctionnement permet de pouvoir apprendre dans les meilleures conditions possibles.

3. De gérer la vie de l'école.

Toutes les décisions prises en bilan sont transmises au délégué qui représente le groupe au conseil d'école.

4.8 Le temps de tutorat

Le lundi après la réunion du groupe Référent ou à d'autres moments de la journée, le tuteur rencontre régulièrement ses tutorés pour faire le point sur leur suivi :

Avec l'aide du tuteur, les élèves ont le droit de choisir et le devoir de respecter un contrat (engagements réciproques).

Le tuteur aide l'élève à organiser son travail et à gérer son temps. Pour cela, ils élaborent un -ou plusieurs- plan de travail individuel et contractuel, qui permet à l'élève :

. d'individualiser son parcours

. d'être plus motivé

. de se sentir davantage acteur de sa propre formation.

Ils font régulièrement le point sur ce plan de travail : le tuteur fait prendre conscience à l'élève de ses progrès et de ses difficultés.

Le tuteur aide aussi l'élève à formuler un projet d'orientation.

Il centralise les informations qu'il reçoit de l'équipe éducative. Il est l'interlocuteur privilégié entre l'élève et les enseignants, les parents et les enseignants.

4.9 Le conseil de l'Unité Pédagogique Expérimentale

Les objectifs du conseil :

- mettre en place une réelle éducation à la citoyenneté. Pour devenir des " citoyens " de leur établissement, les élèves doivent

pouvoir y prendre des décisions, y " faire les lois " ou les " règles du jeu ". Il s'agit de structurer leur relation générale à la loi.
- que les élèves se sentent " impliqués " dans le fonctionnement de l'établissement, il faut qu'ils prennent part aux décisions qui les concernent.

- En instaurant dans l'établissement une réelle citoyenneté active, (pouvoir discuter, débattre et pouvoir élaborer ou remettre en question les décisions concernant le fonctionnement de l'établissement), on permet aux élèves d'élaborer d'autres rapports aux savoirs et, peut-être, d' " apprendre vraiment " : " la construction vraie des savoirs exige d'une certaine manière une prise de risque et une mise en question des évidences premières ".

La réunion du Conseil d'UPE

Une fois par semaine, le Conseil d'UPE se réunit pour prendre toutes les décisions concernant l'établissement, par vote. Il réunit des élèves, des adultes (enseignants, parents, ATOSS)

5. Organisation générale annuelle

Nous voulons proposer des rythmes et des alternances nouvelles, en diversifiant les rythmes selon les âges, les types d'élèves, les moments de la journée, de la semaine ou de l'année.

- Pour donner à chacun plus de chances de trouver son propre rythme.

- pour mieux s'adapter aux besoins de chaque activité et pouvoir proposer des activités différentes (travail autonome, ateliers, bilans, projets...).

5.1. Les trimestres

L'année est divisée en trois trimestres.

Le premier trimestre se termine aux vacances de la Toussaint. Il est volontairement très court. En effet, dans une structure aussi nouvelle, il nous semble important, et rassurant pour les élèves, de faire un bilan rapidement.

5.2. Les périodes

L'année est divisée en 5 périodes de 6 à 8 semaines, séparées par les vacances scolaires et des " week-end pédagogiques ". Les élèves s'inscrivent dans les ateliers-cours et les ateliers long terme pour 6 semaines, au début de chaque période.

A la fin de chaque période, les après-midi de la semaine sont consacrées à l'évaluation du travail effectué et à la préparation des projets de la période suivante (cases grisées).

5.3. Les séquences

L'année est divisée en séquences de deux semaines

Les élèves s'y inscrivent pour les projets court terme.

5.4. Conseils pédagogiques

Leur nombre et l'organisation sont à discuter. Mais le principe d'un travail pédagogique d'équipe pour les enseignants comprenant des réunions hebdomadaires de gestion et des réunions de réflexion d'équipe pédagogique est une des bases du projet de l'association.

5.5 Semaines particulières

Une semaine d'intégration au début de l'année pour que tous déterminent l'ensemble des règles de vie et pour que chaque élève se donne des objectifs pour l'année.

Les semaines interdisciplinaires (thématiques)

Deux semaines interdisciplinaires consacrées à un thème (par ex. " Manger, être mangé ", " L'Amérique Latine ", " La justice ") peuvent être des moments forts de l'année.

Pendant une semaine, les activités habituelles (projets, etc) s'arrêtent de façon à permettre à tous de se consacrer au travail sur un thème choisi.

6. Vie quotidienne des élèves

6.1. Gestion de l'établissement par les élèves

A tour de rôle, chaque groupe de base assure la gestion et l'organisation pratique de l'UPE pour 2 semaines.

Cette organisation a pour but de responsabiliser les élèves et de permettre des apprentissages méthodologiques et cognitifs en partant du réel. Cette démarche est au centre de la pédagogie Freinet.

6.2. Organisation pratique :

Les élèves et l'enseignant de ce groupe doivent arriver plus tôt pour organiser l'accueil, le relevé et le suivi des absences. Ils assurent les permanences du CDI (et apprennent ainsi à maîtriser les cotations et l'organisation). Ils organisent les tâches de secrétariat et gèrent au quotidien les décisions du Conseil d'école (et apprendront ainsi le classement et la gestion du courrier, l'écriture des lettres, les choix d'achat, les comparaisons,.....) L'UPE fondera un foyer coopératif afin que les élèves gèrent le budget afférant par eux-même.

6.3. Obligation de présence des élèves

Chaque élève définit avec son tuteur toutes les six semaines, dans son contrat, des cours, projets, etc... auxquels il s'engage à venir. L'emploi du temps de l'élève sera donc variable dans l'année et les parents en seront informés aussi souvent que nécessaire. Néanmoins, le suivi régulier d'un quota obligatoire parmi les activités proposées sera défini.

7. Evaluation des élèves

7.1 Principes

F. Dolto écrit : " la répétition a valeur sécurisante. Ce qui est créatif est incomparable, fait courir des risques ". Nous avons tous besoin, et de sécurité, et de prendre des risques. Il faudrait donc revoir les types traditionnels d'évaluation et compléter les exercices de mémorisation par des exercices faisant davantage appel à la créativité, à la capacité de rechercher des informations et des documents.

Les élèves ne doivent pas se sentir écrasés par l'évaluation. Ils doivent la comprendre et la gérer avec l'équipe enseignante.

7.2 Modalités

Nous proposons donc trois modalités d'évaluation :

1. Auto-évaluation, par chaque élève :

- à l'aide d'outils proposés par l'équipe éducative, propres à chaque discipline, à l'aide de supports diversifiés (fiches de travail autocorrectives, outils informatiques...)

- à l'aide du plan de travail co-rédigé par chaque élève et son tuteur : c'est une évaluation dynamique destinée à aider les élèves, et pouvant être lue par les parents.

(définition des brevets à écrire)

2. Evaluation experte : évaluations sommatives régulières, proposées et non imposées, anonymes, et fondées sur des barèmes, organisées par les enseignants.

3. Evaluation par le groupe :

. Socio-évaluation : outils proposés par l'équipe éducative permettant d'évaluer des travaux tels que les exposés ; évaluation-bilan réalisée en fin de séquences didactiques vérifiant l'acquisition des savoirs et savoirs-faire, en identifiant notions et vocabulaire spécifiques.

. Evaluation coopérative, ou " réunion de groupe " (" conseil "), destinée à vérifier collectivement la pertinence des moyens mis en œuvre pour l'organisation du travail scolaire.

7.3 Ces trois modalités doivent permettre de valider le cursus d'un regroupement pédagogique :

Pour pouvoir passer dans le regroupement pédagogique supérieur, il faut :

1) avoir justifié de sa présence à un certain nombre d'activités

2) avoir obtenu un certain nombre de brevets du livret de compétences.

3) Avoir présenté au minimum un " mémoire " par trimestre, soit 9 pour le regroupement pédagogique.

Au moins une fois par trimestre, chaque élève choisit un thème qui l'intéresse et réalise un travail approfondi qu'il présente sous la forme visuelle de son choix (soit un travail écrit seul, soit un travail écrit associé à une autre forme d'expression visuelle : B.D., article, dossier, affiches, panneaux d'exposition, vidéo, photo, site web...). L'élève est ainsi réellement amené à construire des projets personnels. Pour mener à bien ces réalisations, il peut être aidé par des personnes-ressource pendant les temps d'aide au travail et de R.E.S.

7.4 Suivi de l'évaluation :

1. Un livret d'évolution/évaluation, qui suit chaque élève.

Il y inscrit à la fin de chaque trimestre, avec l'aide de son tuteur :

. Les U.V. obtenues

. les " mémoires " réalisés

. Les résultats des " évaluations expertes "

. Ses progrès en termes d'acquis/ non acquis, à l'aide de tableaux de compétences (ex : en grammaire anglaise : je sais utiliser le passé, etc).

2. Evaluations trimestrielles :

Le dernier samedi de chaque trimestre, chaque élève :

. remplit son cahier d'évaluation avec son tuteur

. expose ses réalisations du trimestre et présente son mémoire (chaque élève doit réaliser au moins un mémoire par trimestre, voir ci-dessus).

Chacun montre ainsi ce qu'il a fait : on fête ainsi des " réussites ". Les parents sont invités ce samedi là à voir les travaux effectués et affichés, et à rencontrer l'élève et son tuteur. Ce samedi de " fête des réussites " remplace le bulletin habituel des établissements secondaires.

8. Les avantages d'une pédagogie citoyenne

Une pédagogie coopérative, une citoyenneté active : pour responsabiliser les élèves et faire face à la violence, à l'apathie et à l'ennui scolaire.

8.1 Le primat de la parole

Nous voulons donner une part très importante à " la parole ". Le conseil, et de façon plus générale le dispositif coopératif, assurent le primat de la parole sur le passage à l'acte. Pour réduire la violence, il faut aider les adolescents à réfléchir avant de passer à l'acte, leur faire prendre du recul sur les causes et les conséquences de leurs agressions ; installer le sursis à l'acte au centre de la vie quotidienne.

8.2 Admettre l'existence des conflits : le conflit est une chance qui permet au moins la révolte, qui reconnaît l'autonomie de la conscience et la possibilité de l'exercice de la liberté.

8.3 Régler les conflits dans le respect mutuel et par des médiations

Apprendre à respecter l'autre, c'est apprendre à respecter ses contradictions, ses défauts, et à les assumer pour les changer.

Apprendre à se respecter, c'est aussi apprendre à respecter les autres. Si la pédagogie respecte les différences et les besoins des élèves, les règles de l'école sont précises et chacun s'engage à les observer. Si les conflits peuvent, doivent exister, ils doivent aussi se régler par une écoute mutuelle.

L'équipe privilégie la parole et l'écoute, ainsi que la coopération avec des intervenants extérieurs, pour gérer les conflits autrement que par l'affrontement. Le dispositif coopératif permet de canaliser la violence par la constitution de " médiations " (et de s'abstraire ainsi des dangers inhérents à la relation duelle). Un " médiateur " (le tuteur ou une autre personne, extérieure) peut aussi être un recours possible.

8.4 Valoriser les réussites et faire retomber les tensions

Un élève peut devenir violent ou absentéiste car il est dans une situation d'échec. Il " chahute ", refuse l'école, parce qu'il n'a pas d'autre moyen de prouver qu'il existe. Nous lui proposerons des situations dans lesquelles il peut réussir, même s'il s'agit au début de réussites dans des domaines péri-para-scolaires (qu'il faudra valoriser). Encourager les élèves à être demi-pensionnaires vise aussi à socialiser les élèves et éviter une attitude de désaffection pour le lieu scolaire : venir à l'école simplement pour assister aux cours et rentrer dès que possible chez soi.

8.5 Les sanctions

Tout manquement à l'intérieur de l'UPE qui serait répréhensible par la loi devra être sanctionné par les autorités adéquates. Le règlement intérieur devant être écrit par les élèves et les adultes dans le cadre du conseil de l'UPE, les sanctions des manquements à ce règlement devront également être écrites après l'ouverture de l'UPE.

9. L'équipe éducative

9.1 : Les principes pour l'ouverture

Les enseignants de l'Unité Pédagogique Expérimentale sont explicitement volontaires pour travailler dans ces conditions, avec les avantages et les contraintes que cela induit.

Ils se sont regroupés autour du projet pédagogique écrit dans le cadre des activités de l'association.

Ils ont déjà expérimenté dans leurs établissements respectifs des objectifs similaires, même partiellement : interdisciplinarité, projets inspirés de la "pédagogie Freinet" et de la "pédagogie Institutionnelle", travail d'équipe,

Les enseignants volontaires pour l'ouverture de l'UPE sont tous des enseignants de l'Education Nationale.

9.2 : La nomination des enseignants

A terme, il sera nécessaire de trouver une procédure transparente, efficace, et acceptée par tous les partenaires, de nomination des enseignants dans les établissements expérimentaux. C'est de notre point de vue une des missions de l'agence de l'Innovation, nouvellement créée par le Ministère et nous souhaitons pouvoir participer à ce débat.